

Étaient présents : M. DEGORCE Guy ; Mme BARD Isabelle ; M. BERLIOZ Jean ; Mme BORDES Fabienne ; Mme BLUM Marie-Hélène ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. CHADEBEC René (pouvoir à M. DEGORCE Guy) ; Mme HAVART Sylvie ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à Mme BLUM Marie-Hélène)

Secrétaire de séance : Mme DELARBRE Suzanne

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé le droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner enregistrées sous les n° 063 049 15 DIA07/DIA08/DIA09.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de séance du 31.07.2015 est approuvé à l'unanimité. Mme BORDES présente ses excuses pour son absence à cette séance du fait de sa période de vacances.

3 - Approbation du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) relatif aux Établissements Recevant du Public de la commune

Par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2015, la société DEKRA a été chargée de l'assistance au montage du dossier d'Ad'Ap en concertation avec la commission des travaux. Un bilan par ERP (Etablissement Recevant du Public) a permis de lister les non-conformités, les travaux à entreprendre et de détailler les coûts pour la mise aux normes de chaque bâtiment. L'estimatif total s'élève à 115 233,00 € HT, ce qui représente une charge financière importante pour le budget de la commune. Compte tenu des autres projets d'investissement à venir prévus par la municipalité, la commission des travaux a souhaité proposer un échéancier des travaux de mise aux normes en conformité avec la législation.

Considérant la volonté des élus de respecter la réglementation et de mettre en conformité progressivement les ERP tout en maîtrisant le budget communal,

Le rapport de M. de FONTENAY, référent accessibilité, entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

➤ d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP de la commune de BOUZEL, tel que figurant dans les 5 tableaux annexés à la délibération.

Récapitulatif des ERP : estimatif par année

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3*
ECOLE	10 862,00		40 000,00
EGLISE	240,00		7 915,00
FOYER	1 545,00	28 020,00	
MAIRIE	5 061,00		11 720,00
VESTIAIRES			9 870,00
	17 708,00	28 020,00	69 505,00

115 233,00

* dde de dérogation pour école sur 2eme période

4 - Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police - programme 2016 : création d'un ralentisseur et aménagements de sécurité Route de Vertaizon

Le dossier technique étant en cours d'élaboration par les services de la Division Routière, cette délibération sera inscrite à un prochain ordre du jour d'une séance du conseil municipal.

5 - Révision de la convention de location du foyer rural avec la SASU GOURCY

M. le Maire rappelle à l'assemblée les conditions de la convention signée entre la commune et Mme G., animatrice sportive, pour l'utilisation de la salle du Foyer Rural lors des cours de Pilates et Gym Fitness (délibération du 29.05.2015).

Compte tenu de la faible fréquentation à ce jour, Mme G. envisage d'arrêter le premier cours et sollicite par conséquent une révision du montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la location à 50,00 € mensuel, tout mois commencé sera dû, à compter du 01.10.2015 si un seul cours est dispensé.

6 - Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SBA

Monsieur le Maire fait part des documents reçus le 31.08.2015 du Syndicat du Bois de l'Aumône concernant la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces documents qui sont consultables en mairie et sur le site Internet du SBA.

Mme BARD, Maire adjoint, estime que le syndicat à un « budget communication » très élevé (volume des documents édités, impression couleur...).

M. DEGORCE, rappelle à l'assemblée que le syndicat se donne une année pour revoir la mise en œuvre des modalités de la redevance incitative.

7 - Adhésions nouvelles à l'EPF SMAF AUVERGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions proposées : les communes de COUTANSOUZE (Allier), MONTMARSAULT (Allier), CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire), MASSIAC (Cantal), SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal), les communautés de communes du PAYS DE SALERS (Cantal), PAYS DE MAURIAC (Cantal), les syndicats Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal), et des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal).

8 - Renouvellement d'un délégué au sein du SIAEP de Basse Limagne, de l'ASA du Jauron, et du FDGDON

Suite à la démission de M. FRIESS Jacques de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein :

➤ **du SIAEP de Basse Limagne** en tant que suppléant de Mme MILLE Marielle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme DELARBRE Suzanne, suppléante de Mme MILLE.

➤ **de l'ASA du Jauron** en tant que suppléant de Mme DELARBRE Suzanne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme LALANDE Mireille, suppléante de Mme DELARBRE.

➤ **du FDGDON du PUY-DE-DOME** en tant que suppléant de Mme LALANDE Mireille.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. RAVOUX Daniel, suppléant de Mme LALANDE.

9 - Renouvellement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de délégation de service public

Suite à la démission de son mandat de conseiller municipal de M. FRIESS Jacques, il convient de procéder à son remplacement au sein de la **Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de délégation de service public** en tant que suppléant de M. BERLIOZ Jean.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Mme BLUM Marie-Hélène, suppléante de M. BERLIOZ au sein de la Commission d'Appel d'Offres.
- Mme BLUM Marie-Hélène, suppléante de M. BERLIOZ au sein de la Commission de délégation de service public.

POUR AFFICHAGE, le 28 septembre 2015

Le Maire, Guy DEGORCE



The image shows a blue ink signature of Guy Degorce over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de BOUZEL' at the top and '03 (Puy-de-Dôme)' at the bottom, with a central emblem featuring a red figure on a white background.